

VOIX du NORD

Le village de Senninghem candidat à la réalisation d'un atlas sur sa biodiversité

Christian Tellier a réuni son conseil municipal pour une présentation de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) par Sébastien Mézière, technicien du Parc, souhaitant que la commune se porte candidate au projet.

François Wavrant (Clp) | 06/09/2020



Sébastien Mézière, technicien du Parc, spécialisé dans la Trame verte et bleue, est venu présenter au conseil l'Atlas de la Biodiversité communale.

L'Office français de la biodiversité (OFB) a lancé en juillet un nouvel appel à projets pour les Atlas de la biodiversité communale, donnant ainsi l'occasion aux communes, pour la quatrième année consécutive, de réaliser un diagnostic précis de leur territoire afin de mieux préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Mercredi, Sébastien Mézière, technicien du Parc, est donc venu présenter l'ABC aux conseillers municipaux et répondre à leurs interrogations avant qu'une délibération ne soit prise jeudi soir. « *C'est une première pour le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale de présenter des communes, a souligné Sébastien Mézière. À terme, l'ambition est de généraliser l'ABC sur un maximum de communes du Parc* ».



Le conseil municipal a donné son accord.

Une commune déjà engagée

Les communes d'Hesdigneul, Bainghen (Boulonnais) et Seninghem ont été sollicitées pour déposer un dossier. Le choix s'est porté sur l'originalité des trames bleues au fil des cours d'eau qui représentent un besoin fondamental, « *pour comprendre comment les cours d'eau au sein des communes sont des centres de gravité de la biodiversité* ». Les communes candidates disposeront avec l'ABC d'un outil leur permettant de rentrer dans une dynamique moderne et émergente de biodiversité.

Dans la poursuite du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), il s'agit d'intégrer une échelle encore plus fine pour la sauvegarde et la pérennité des espèces. La commune s'est d'ailleurs déjà engagée sur ce terrain à travers plusieurs actions (les talus, la gestion différenciée des bandes de rue, la plantation d'un verger et le coteau communal). Si le dossier est retenu, trois étapes seront à franchir dans le montage de l'ABC : une cartographie des lieux, enjeux et priorités de la nature (faune, flore et habitat naturel), une étude sur le terrain par un bureau spécialisé et enfin une restitution publique.

Un coût minime

Au final, l'ABC constituera un outil d'aide à la décision dans les projets futurs permettant d'éviter de monter des projets qui ne pourront aboutir. Le budget est de 12 000 euros par Atlas, dont 80 % sont pris en charge par l'OFB, 15 % par le Parc et 5 % à la charge de la commune, soit 500 euros. Le dossier doit être déposé au plus tard le 15 septembre. Un jury national instruit les dossiers courant novembre pour un accord censé intervenir début 2021 ; les communes disposent alors de 36 mois pour réaliser l'ABC.

Le conseil municipal a voté favorablement cette délibération. La commune va donc constituer le dossier pour participer.